

PAR COURRIEL

Québec, le 12 novembre 2018

**Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. 0101-342 – Pavillon des prédateurs**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 23 octobre 2018 par laquelle vous désirez obtenir copie de tout document de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) en lien avec :

« la réalisation d'un pavillon des prédateurs à l'Aquarium du Québec depuis le 1^{er} janvier 2018 ».

Vous trouverez ci-joint, à titre d'Annexe A, la fiche transmise au Conseil du trésor relativement au projet du Pavillon des prédateurs à l'Aquarium du Québec (ci-après le « Projet »), dont vous trouverez la version officielle sur le site web du Conseil du trésor¹.

Vous trouverez également ci-joint, à titre d'Annexe B, le communiqué du 27 mars 2018 émis suite à l'annonce faite dans le cadre du Discours sur le 2018-2019 du gouvernement du Québec.

Cependant, certains documents ne peuvent vous être communiqués considérant les articles 9, 20, 21, 22, 24 et 37 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A.-2.1).

L'article 20 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* permet à la Sépaq de refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public. Le Projet étant toujours à l'étude et devant être présenté officiellement au gouvernement et aux instances municipales prochainement, les documents préparés en vue de ces présentations doivent demeurer confidentiels.

L'article 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* permet également à la Sépaq de refuser de communiquer certains renseignements dont la divulgation risquerait vraisemblablement, à ce stade-ci du Projet, nuire de

¹ https://www.tresor.gouv.qc.ca/public-infrastructures/tableau-de-bord-des-projets-dinfrastructures-de-50-millions-de-dollars-et-plus/construction-du-pavillon-des-predateurs-a-laquarium-du-quebec/?tx_tdbpip_tdbpip%5BcurrentPage%5D=5&L=2&cHash=532c2888eafe9cc942cbccd9d83bac82

façon substantielle à sa compétitivité. En effet, la Sépaq étant un organisme public constitué à des fins commerciales, elle peut refuser de divulguer les renseignements financiers, commerciaux, scientifiques et techniques en lien avec le Projet, cette divulgation risquant vraisemblablement de lui causer une perte ou de procurer un avantage indu à ses concurrents.

De même, l'article 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* empêche à la Sépaq de communiquer certains renseignements fournis par un tiers lorsque leur divulgation risque vraisemblablement de causer préjudice à ce tiers.

L'article 37 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* autorise la Sépaq à refuser de communiquer les avis et recommandations faits par les membres de son personnel en lien avec le Projet.

Dans le même ordre d'idées, l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* mentionne clairement que le droit d'accès à l'information ne s'étend pas aux brouillons, notes préparatoires et documents de même nature produits dans le cadre du Projet.


Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale,

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Annexes A et B
 Avis de recours

Nom du projet 241	Construction du Pavillon des prédateurs à l'Aquarium du Québec
Ministre	Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Organisme	Société des établissements de plein air du Québec
Gestionnaire du projet	Société des établissements de plein air du Québec / Société Québécois des infrastructures
Secteur	Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs
Région	03 – Capitale-Nationale
Description du projet	<p>Afin de positionner l'Aquarium du Québec au rang de grands aquariums internationaux et de devenir un produit d'appel fort pour la grande région de Québec, la Sépaq construira un pavillon consacré à des espèces marines reconnues pour leur stratégie de prédation singulière. Ce pavillon deviendra la neuvième exposition permanente de l'Aquarium et proposera aux visiteurs une douzaine de tableaux consacrés, entre autres, aux grands requins, piranhas, barracudas et alligators.</p> <p>La construction de ce nouveau pavillon vise à soutenir et faire croître l'achalandage de l'établissement et s'inscrit dans la stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique du gouvernement du Québec. Elle permettra également, en appui au plan de développement de l'industrie touristique, de consolider la porte d'entrée de Québec.</p>
Image	
Nom de l'image	241_PavillonDesPrédateurs.jpg
État d'avancement du projet	À l'étude
Dernière autorisation	20 mars 2018 (Grefte n°96824)
Statut du projet	Actif / en démarrage



COMMUNIQUÉ

Diffusion immédiate

Budget du Québec

Une marque de confiance envers la Sépaq

Québec, le mardi 27 mars 2018– La Sépaq accueille avec une grande satisfaction le budget 2018-2019 déposé aujourd’hui par le ministre des Finances du gouvernement du Québec, Carlos Leitaó. La Société considère que le montant de plus de 120 millions \$ qui lui a été réservé lui permettra de jouer pleinement son rôle au bénéfice de l’ensemble de la population québécoise et des générations futures.

« Par ce budget, le gouvernement du Québec vient réitérer son appréciation et sa confiance envers le travail effectué par la Sépaq. Nous nous engageons à nous en montrer digne. Notre organisation continuera à protéger et à rendre accessible les joyaux que sont les territoires publics québécois selon les plus hauts standards de rigueur et de qualité », a réagi le président-directeur général de la Sépaq, M. John Mackay.

Le Pavillon des prédateurs : une priorité

Les sommes octroyées donnent au réseau de la Sépaq les moyens de ses ambitions. Parmi elles, la construction d’un Pavillon des prédateurs à l’Aquarium du Québec figure en tête des priorités. Le projet porteur pour la région de Québec, évalué à plus de 50 millions \$, propulsera l’Aquarium au rang des grands aquariums internationaux.

Lieu privilégié d’éducation et de recherche, l’Aquarium du Québec est également le troisième attrait touristique le plus visité dans la région de la Capitale nationale. Il s’agit d’un produit d’appel incontournable à la tête des ponts qui accueille plus de 500000 visiteurs annuellement.

La Sépaq veut poursuivre son développement avec l’ajout de ce pavillon qui permettra la découverte d’une faune spectaculaire d’espèces prédatrices : des requins, des piranhas, des barracudas, des alligators...

Un réseau fort et fier

Au cours de la dernière année, la Sépaq a poursuivi son travail soutenu de protection et de conservation des 23 parcs nationaux du Québec. De nombreux investissements ont aussi été réalisés afin de remettre à niveau des infrastructures d’hébergement et d’accueil dans les différents établissements du réseau, dont plusieurs réserves fauniques.

Chef de file du séjour en plein air, la Sépaq continuera à faire le pari de l’audace et de l’innovation. Les montants confiés dans le budget 2018-2019 contribueront à connecter les Québécois à la nature et à cultiver leur fierté envers ces territoires exceptionnels qui leur appartiennent.

À propos de la Sépaq

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) est une société d'État qui gère un réseau de 47 lieux grandioses confiés par le gouvernement du Québec. Elle administre, exploite et met en valeur 23 parcs nationaux, un parc marin, 14 réserves fauniques, Sépaq Anticosti ainsi que huit établissements touristiques. Elle offre un éventail d'activités et de services permettant à ses visiteurs de vivre des expériences diversifiées dans des environnements naturels exceptionnels. La Sépaq assure la pérennité des territoires et des actifs publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures. Elle connecte les gens à la nature.

www.sepaq.com

- 30 -

Source et information :

Simon Boivin
Responsable des relations
avec les médias
Sépaq
418 380-5875, poste 2326
boivin.simon@sepaq.com